

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 0085 - 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Attribution du marché public de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la station d'épuration de type filtre planté de roseaux sur le parc d'activités de la Bayonne sur la commune de Montbert (44)

L'implantation de nouvelles activités sur le Parc d'Activités de La Bayonne amène à reconsidérer la capacité de la STEP, actuellement dimensionnée pour 200 EH. Grand Lieu Communauté envisage son agrandissement jusqu'à 600 EH. Une consultation, suivant une procédure adaptée, a été lancée le 29 août 2022, pour confier la maîtrise d'œuvre de ce projet à un prestataire. La date limite de remise des offres était fixée au lundi 12 septembre à 12h00 au plus tard. Une entreprise a remis une offre conforme.

Après analyse et au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de consultation, il est proposé d'attribuer le marché mentionné ci-dessus à l'entreprise SICAA ETUDES, sise 12 Boulevard de la Vie, Belleville sur Vie, 85170 BELLEVIGNY, pour un montant prévisionnel de 21 760.00 € HT.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est inférieur à 40 000 € HT ;

VU les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté,

Article 1 : Décide d'attribuer le marché relatif à la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la station d'épuration de type filtre planté de roseaux sur le parc d'activités de la Bayonne sur la commune de Montbert (44), à l'entreprise SICAA ETUDES, sise 12 Boulevard de la Vie, Belleville sur Vie, 85170 BELLEVIGNY pour un montant prévisionnel de 21 760.00€ HT.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire et figurera au registre des délibérations.

Article 3 : Madame la directrice générale des services et Monsieur le percepteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE163-P190922

Publié sur le site internet le : 21/9/22

Fait à La Chevrolière, le 19 septembre 2022,

**Le Président,
Johann BOBLIN,**

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 19/09/2022
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté